

CODE DE CONDUITE

TYR-LEGAL



Tyr-Legal a été initié avec la volonté d’apporter une réelle valeur ajoutée, aussi différente soit-elle pour les professionnels du droit et particuliers. Tyr-Legal n’a aucunement la volonté d’exercer la profession d’avocat ou de juriste en droit social mais d’apporter une source d’information supplémentaire intelligible et exploitable par les utilisateurs.

L’ensemble des membres de l’équipe Tyr-Legal apporte une importance toute particulière au respect des valeurs humaines d’intégrité et d’honnêteté intellectuelle et à l’éthique nécessaire à toute activité.

1. Introduction

Le présent code de conduite relate les intentions des fondateurs dès l’origine du projet et permet d’éclaircir d’éventuelles interrogations sur le concept.

Toute l’équipe de Tyr –Legal souhaite insister sur le fait qu’aucune statistique ni numérisation de procédure ne remplacera le travail et la prestation d’un juriste ou d’un avocat dans la prise de décision finale qui incombera au particulier ou à la société.

Aucune information donnée par Tyr-Legal ne peut se suffire à elle-même. Toute information doit être recadrée dans son contexte et interprétée par un professionnel du droit.

Tyr-Legal ne saurait être tenu pour responsable d'une décision défavorable rendue auprès d'une juridiction.

En aucun cas le résultat d'une étude statistique ne peut s'apparenter, ni de près, ni de loin à la réalité d'une affaire juridique dans son individualité.

2. Information traitée

L'équipe Tyr-Legal s'engage sans retenue à administrer au mieux de ses capacités les informations récoltées auprès des différentes juridictions.

La priorité première des membres de l'équipe est la fiabilité des informations ainsi que leur traitement.

Chaque membre de l'équipe doit vérifier de manière systématique les textes à l'origine des numérisations de procédure. Aucune obsolescence ne saurait être tolérée.

Les informations traitées sont majoritairement publiques, elles sont également en libre accès. Elles sont principalement issues de sources juridiques officielles. Lorsque cela n'est pas le cas, le membre de l'équipe qui collecte et traite cette information doit impérativement en garder une preuve numérique.

La grande majorité des données exploitées par Tyr-Legal n'est pas confidentielle par nature. Si l'information collectée s'avère être confidentielle, elle a nécessairement été collectée par un professionnel habilité est respectueux du secret professionnel et à la déontologie qui lui incombe.

3. Conflits d'intérêts

La répartition des missions au sein de l'équipe et l'indépendance des membres limite et diminue considérablement le risque d'un conflit d'intérêt.

Enfin, ne dispensant aucun conseil juridique en tant que tel, Tyr-Legal ne saurait être tenu pour responsable d'un supposé conflit d'intérêt.

4. Impératif

Aucun membre de l'équipe ne doit dispenser de conseil juridique à un client ou prétendre répondre à une quelconque interrogation juridique.

Aucun membre de l'équipe ne doit dans le cadre de ses activités au sein de Tyr-Legal mettre en avant le titre d'avocat ou de juriste.

Enfin, chaque client se doit de consulter un professionnel du droit en sus des services fournis par l'équipe de Tyr-Legal.

Aucun client ne saurait faire l'amalgame entre l'interprétation d'une statistique issue de Tyr-Legal et la réalité juridique d'un dossier.

Mis à jour, le 18 janvier 2016